

Processus institutionnel de sélection et d'accompagnement des projets présentés par l'UQAM au programme de Subventions de partenariat du CRSH

D'une durée de quatre à sept ans, les **Subventions de partenariat** financent des partenariats officiels, nouveaux ou existants, qui font progresser la recherche et la mobilisation des connaissances en sciences humaines par une collaboration mutuelle et un partage de leadership intellectuel et de ressources sous forme de contributions en espèces ou en nature.

Sélection interne annuelle du projet et de la direction

Les projets déposés dans le cadre du programme Subventions de Partenariat doivent être recommandés par l'institution et les Facultés ou l'École concernées afin de s'assurer que le projet satisfait aux critères d'évaluation du programme et correspondre, notamment, aux priorités institutionnelles de développement de la recherche. Ainsi, les Facultés ou l'École, de concert avec le Conseil de la recherche et de la création (COREC) s'appuient sur un mécanisme de sélection qui repose sur des critères de sélection communs. En outre, les projets qui seront retenus lors de la sélection, bénéficieront de la mise en place d'une **cellule institutionnelle d'accompagnement** qui réunira les personnes interlocutrices-clé afin de coordonner l'effort de préparation du dossier de demande et ses livrables (voir Annexes).

La demande étant présentée par l'Université à titre de candidat, cette dernière désigne une directrice, un directeur pour en assurer le leadership. Afin de permettre à l'UQAM de soutenir le développement de propositions compétitives à ce concours hautement concurrentiel et compte tenu des ressources internes mobilisées pour le dépôt de ces demandes lors de l'Étape 1 et de l'Étape 2 (si la proposition est retenue par le CRSH), l'Université a mis en place, avec l'approbation du COREC, un processus institutionnel de sélection des projets. Cette sélection a lieu annuellement, au début de l'automne.

Les chercheurs, chercheuses qui souhaitent proposer leur candidature à l'UQAM pour développer et diriger un projet CRSH-Partenariat, doivent au préalable discuter de leur intention auprès des personnes et/ou autorités concernées afin d'estimer le potentiel et les conditions de réussite de leur idée. Cet **échange initial** s'effectuera en étroite collaboration avec le Service de la recherche et de la création (SRC) et la ou les Facultés ou l'École visées en impliquant au besoin les partenaires centraux.

Chaque faculté et l'École pourra, à la suite de ces divers échanges, présenter **une seule candidature annuellement**, si elle n'est pas impliquée dans un projet retenu pour soumission au CRSH à l'Étape 2.

Phase 1 : L'avis d'intention et appui de la faculté de rattachement

Après échange avec les responsables facultaires et la personne conseillère du SRC, un avis d'intention pourra être soumis à la faculté ou École de rattachement. Cet avis d'intention repose sur le dépôt d'un **document synthèse** auprès de la faculté ou École de rattachement et vise à mettre en relief les qualités du projet à l'égard des objectifs du programme, des attentes de l'UQAM et de l'expertise de la directrice, du directeur pressenti. Une attention sera portée aux expériences antérieures de travail en co-construction avec des partenaires de recherche issus de divers milieux.

Contenu du document de synthèse (max 10 pages)

Le document synthèse doit présenter les éléments suivants :

- Origine et résumé du projet
- Infrastructure actuelle de l'UQAM sur lequel il repose (Centre, Chaire, ...)
- Personnes-contacts et ressources humaines pressenties pour les préparatifs de la demande (professionnel de recherche, personnes étudiantes en soutien, répondant facultaire, conseillère du SRC, ...).
- Pertinence et lien avec le Plan stratégique de la faculté concernée et de l'UQAM;
- Dossier de recherche de la directrice ou du directeur (envergure et qualité des réalisations et expérience quant à la direction d'équipes et de partenariats de recherche);
- Effets structurants pour la recherche et la formation ;
- Authenticité du partenariat (déjà préétabli et ayant fait ses preuves en matière de recherche);
- Structure de gouvernance et de gestion envisagée pour le fonctionnement du projet mené avec plusieurs partenaires.

Les documents suivants sont également à joindre:

- un **curriculum vitae complet et à jour**; indiquant les contributions réalisées au cours des 6 dernières années, les financements obtenus, les directions de personnes étudiantes ainsi que les réalisations les plus importantes en carrière.
- la **liste des co-chercheur(e)s confirmés ou pressentis**, en indiquant leur statut en recherche et université d'attache.
- La **liste des partenaires** confirmés ou pressentis, en précisant s'il s'agit d'une nouvelle collaboration ou d'une collaboration existante dans le cadre d'un projet actuel ou antérieure.
- Les **commentaires reçus par le CRSH** dans le cas d'un projet qui ferait l'objet d'une re-soumission.

PHASE 2 : Sélection institutionnelle par le COREC et préparation des demandes

Les Facultés et l'École déposent les candidatures retenues à la séance du COREC se tenant en début d'automne. Ce dernier retient le ou les projets qui feront l'objet d'une préparation de demande au CRSH et examine également les possibilités effectives de l'établissement à accompagner le ou les projets notamment en prenant en compte :

- les nouvelles candidatures formulées et recommandées par les facultés et l'École;
- les candidatures n'ayant pas été retenues l'année auparavant (par l'UQAM ou suite au dépôt de leur dossier au CRSH), mais qui feraient l'objet d'une re-soumission;
- les candidatures retenues par le CRSH pour un dépôt à l'Étape 2 (dossier complet qui exigent un investissement très exigeant pour l'institution).

Pour les projets retenus par le COREC, des rencontres sont alors planifiées avec la direction de projet et son équipe et les personnes de la cellule institutionnelle d'accompagnement et

ce, en fonction d'un calendrier de travail pour l'avancement des différents livrables attendus à chaque moment charnière.

PHASE 3 : Évaluation de l'avancement des travaux et dépôt au CRSH

L'avancement des travaux est évalué lors de la séance du COREC de décembre afin de déterminer si le dépôt peut être maintenu dans les délais prévus ou s'il doit être reporté à l'année suivante.

Échéancier :

1. Dépôt des projets préliminaires auprès des facultés : au plus tard le 28 août 2026
2. Sélection des projets recommandés par le COREC au plus tard le 10 septembre 2026
3. Réévaluation d'étape par le COREC : 12 décembre 2026.
4. Dépôt des candidatures au CRSH:
 - Première étape : février 2027
 - Deuxième étape (sur invitation seulement) : novembre 2027
5. Réception des avis de résultats du CRSH et réexamen des conditions de poursuite et de mise en œuvre : Fin mai 2027

Contacts :

Au Service de la recherche et de la création :

Faculté des sciences humaines - Geneviève Shields

Facultés des arts, de communication et École des sciences de la gestion - Isabelle M. Caron

Facultés des sciences de l'éducation, de science politique et de droit, et des sciences – Anik Landry

Dans les facultés et École:

École des sciences de la gestion – Victor Alexandre Reyes-Bruneau

Faculté de communication - Ann-Marie Field

Faculté de science politique et de droit - Olivier De Champlain

Faculté des arts - Véronique Covanti

Faculté des sciences – Caroline Chartrand

Faculté des sciences de l'éducation - Alexandra Hamel Michaud

Faculté des sciences humaines - Geneviève Garneau

Annexes

Critères d'évaluation du CRSH et exigences minimales internes UQAM

Exigences minimales de l'UQAM

- Présence d'une infrastructure de recherche interne disposant de ressources organisationnelles dédiées au travail de montage de la demande (RH professionnelles et étudiantes, espaces de recherche, etc.)
- L'excellence de la personne proposeuse est jugée exceptionnelle au regard de la feuille de route en gestion de partenariat de recherche, de ses nombreuses contributions à la recherche et de financements majeurs obtenus dont certains pour des projets à teneur partenariale. Elle démontre également une grande expérience dans la gestion de projets impliquant plusieurs chercheurs et partenaires externes provenant de diverses institutions et organisations
- Le potentiel de rayonnement national, canadien et international

Membres désignés de la cellule institutionnelle d'accompagnement (étape 1)

- La personne à la direction du projet
- La personne professionnelle de l'UQAM dédiée à la coordination du projet
- Conseiller(ère) à la recherche de la Faculté d'attache
- Conseiller(ère) à la recherche du Service de la recherche et de la création
- Au besoin un conseiller ou conseillère du SePSI et/ou du SAC (selon les projets)
- Au besoin, le vice-doyen ou la vice-doyenne recherche/création de la faculté d'attache
- Au besoin, la direction du Service de la recherche et de la création
- Au besoin, la direction du Vice-rectorat à la recherche et à la création

Critères du CRSH pour l'évaluation du mérite et tableau de notation

Défi – objectif et importance de la recherche (40 p. 100)

- Originalité, importance et contribution prévue à l'avancement des connaissances
- Pertinence de la revue de la littérature
- Pertinence du cadre ou de l'approche théorique
- Pertinence des méthodologies ou des approches (ce qui comprend la coproduction de connaissances)
- Pertinence des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans la conception de la recherche, le cas échéant (p. ex. questions, méthodes, cadre théorique, revue de la littérature, analyse et interprétation, activités de mobilisation des connaissances)
- Qualité de la formation et du mentorat qui seront offerts aux étudiantes et étudiants, aux chercheuses et chercheurs émergents et à d'autres personnes hautement qualifiées ainsi que des occasions qu'elles et ils auront de contribuer à l'activité de recherche et qualité des considérations liées à l'équité, à la diversité et à l'inclusion dans les plans visant le recrutement, la formation et le mentorat
- Influence et impact probables des résultats du projet au sein et à l'extérieur du milieu de la recherche en sciences humaines
- Détermination d'indicateurs de progrès

Faisabilité – plan visant l’atteinte de l’excellence (30 p. 100)

- Pertinence du calendrier proposé et probabilité d’atteindre les objectifs de la recherche
- Qualité et authenticité du partenariat et des ententes de gestion et de gouvernance connexes ainsi que du leadership, y compris la participation d’organismes partenaires et d’autres parties prenantes à l’élaboration et à la réalisation de la recherche ou d’activités connexes
- Expertise de l’équipe et bien-fondé du choix des organismes partenaires par rapport au projet proposé
- Qualité du plan en matière d’équité, de diversité et d’inclusion pour promouvoir une équipe diversifiée, un environnement de travail inclusif et des occasions équitables dans le cadre du partenariat
- Qualité du plan proposé pour l’obtention de contributions en espèces ou en nature de l’établissement d’accueil ou d’organismes partenaires
- Qualité et pertinence des plans de mobilisation des connaissances, y compris la diffusion des connaissances, les échanges et la collaboration efficaces avec les parties prenantes au sein et à l’extérieur de la communauté des chercheurs, s’il y a lieu

Capacité – potentiel de réussite (30 p. 100)

- Qualité, quantité et importance de l’expérience antérieure, des réalisations artistiques ou des publications de la directrice ou du directeur du projet et des codirectrices ou codirecteurs et des cocandidates ou des cocandidats, s’il y a lieu, en fonction du rôle joué dans le partenariat et du stade d’évolution de leur carrière
- Démonstration d’autres activités de mobilisation des connaissances (p. ex. films, prestations, rapports commandés, synthèses des connaissances, expérience de collaboration ou d’interaction avec des parties prenantes, contributions aux débats publics et médiatiques) et de l’impact sur les pratiques professionnelles, les politiques et services sociaux, etc.
- Qualité et quantité des contributions antérieures apportées à la formation et au mentorat d’étudiantes et étudiants, de chercheuses et chercheurs de niveau postdoctoral et d’autres personnes hautement qualifiées
- Expérience antérieure liée aux partenariats

Demande de Partenariat CRSH _Première étape

Édition de concours : février 2027

Calendrier de travail et livrables

Travail sur le corps de la demande

Septembre 2026 : Suite à la décision du COREC : rencontre de la cellule institutionnelle d'accompagnement et début des travaux par l'équipe

3 décembre 2026, 1^{ère} version acheminée au VDR et au SRC pour commentaire et comprenant les documents suivants :

- Liste des organismes partenaires confirmés (partenariat existants) (1 p.) ;
- Description de l'équipe (3 p.);
- Plan de contributions (1 p.);
- Estimation budgétaire pour l'ensemble du projet et budget (Étape 1 = 30k) (1 p);
- But et description du projet (8 p.).

10 décembre 2026 : Réévaluation de l'avancée des travaux par le COREC en vue du dépôt ou report de celui-ci

Deuxième étape

8 janvier 2027 : Suite à la décision du COREC, dépôt de la **deuxième version** au VDR et SRC et comprenant l'ensemble des documents et sections de la demande. À ce stade-ci :

- Toutes les invitations aux chercheurs ont été acceptées (les collaborateurs peuvent demeurer à confirmer)
- Les partenaires ont confirmé leur participation et acceptée l'invitation (les lettres d'appui des partenaires secondaires peuvent toutefois demeurer à finaliser).

15 janvier 2027 : retour des commentaires du VDR et SRC sur cette version

26 janvier 2027, finalisation du dossier. À ce stade-ci :

- Toutes les invitations aux collaborateurs ont reçu une réponse positive
- Toutes les lettres des partenaires sont déposées dans l'interface via leur lien d'invitation

Étape finale

3 février 2027, 9h : Soumission obligatoire dans l'interface du dossier complet pour vérification de conformité par le SRC ;

10 février 2027 : Envoi par le SRC au CRSH au nom de l'UQAM